



Assemblée générale

Distr. générale
15 janvier 2015

Soixante-neuvième session
Point 18 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre 2014

[sur la base du rapport de la Deuxième Commission (A/69/467)]

69/208. Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

L'Assemblée générale,

Rappelant la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, et la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008, ses résolutions 68/6 du 9 octobre 2013 et 68/204 du 20 décembre 2013, sa résolution 68/309 du 10 septembre 2014 sur le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable créé conformément à la résolution 66/288 de l'Assemblée générale et sa résolution 69/108 du 8 décembre 2014 sur le rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable créé en application de la résolution 66/288 de l'Assemblée générale, ainsi que la résolution 2014/11 du Conseil économique et social, en date du 13 juin 2014,

Rappelant également la Déclaration du Millénaire¹ et le Document final du Sommet mondial de 2005²,

Rappelant en outre sa réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue du 20 au 22 septembre 2010, et le document final adopté à l'issue de cette réunion³, ainsi que la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, qui a été organisée par son président le 25 septembre 2013, et le document final adopté à cette occasion⁴,

Rappelant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, et le document final intitulé « L'avenir que nous voulons »⁵, qui a été adopté à l'issue de la Conférence,

¹ Résolution 55/2.

² Résolution 60/1.

³ Résolution 65/1.

⁴ Résolution 68/6.

⁵ Résolution 66/288, annexe.



Rappelant également le sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, tenu à New York les 7 et 8 octobre 2013,

Rappelant en outre sa résolution 68/279 du 30 juin 2014 sur les modalités de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, dans laquelle elle s'est félicitée que le Gouvernement éthiopien ait offert d'accueillir la Conférence qui doit se tenir à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur le suivi et la mise en application du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement⁶ ;

2. *Invite* tous les États Membres et les autres donateurs potentiels à envisager de verser des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale pour les activités de suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, afin de financer les préparatifs de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement ainsi que les frais de voyage et la participation des représentants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés ;

3. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-dixième session des résultats de la Conférence ;

4. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dixième session une question intitulée « Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement ».

*75^e séance plénière
19 décembre 2014*

⁶ A/69/358.